Société du Canal de Provence
Direction des Ressources Humaines et Environnement de Travail

MARCHÉ PUBLIC DE DROIT PRIVE
MARCHÉ DE TRAVAUX

Rénovation du système de refroidissement et de chauffage du pôle laboratoires d'Aix les milles

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026080099
Date limite de remise des plis	**16/12/2026** à 12H 00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

AVERTISSEMENT

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. **Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie** (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés tout au long de la procédure par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Société du Canal de Provence d'aménagement de la Région Provençale
Direction des Ressources Humaines et Environnement de Travail
Représentant : Isabelle CHANFRAULT
Adresse : Le Tholonet - CS 70064
13182 Aix en Provence cedex 5
Site internet : https://canaldeprovence.com

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Rénovation du système de refroidissement et de chauffage du pôle laboratoires d'Aix les milles

La présente consultation concerne la rénovation des équipements permettant d'assurer le chauffage et le refroidissement des bâtiments abritant le Pôle Laboratoires de la SCP, situé à Aix Les Milles (13100).

Code CPV	Libellé CPV
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
45331220-4	Travaux d'installation de matériel de climatisation

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Rénovation du système de refroidissement et de chauffage du pôle laboratoires d'Aix les milles
Acheteur	Société du Canal de Provence
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Pôle Laboratoires – Société du Canal de Provence situé à120, route de Loqui Aix Les Milles (13100)
Délai	3 mois à compter de l'OS de démarrage - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	200 € par jour de retard,
Variation des prix	Fermes actualisables, formule 1 x (1,000.BT40)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	Novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Décembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Décembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Février 2027
Classement des offres et attribution du contrat	Février 2027
Information des candidats non retenus	Février 2027
Signature et notification du contrat	Mars 2027
Démarrage des prestations	Avril 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de Consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et annexes éventuelles
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat
- DC4 - Déclaration de sous-traitance

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Sur RDV uniquement, les personnes à contacter :

Olivier DUPE 06 84 16 50 78 / olivier.dupe@canal-de-provence.com OÙ

Sylvain PREVOST 06 80 91 15 09 /sylvain.prevost@canal-de-provence.com

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Quelle que soit la forme du groupement, ce dernier ouvrira un compte unique.

- **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
DC1 - Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME
DC2 - Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou DUME
Habilitations du personnel	**Habilitation électrique BR et BE Manœuvre (TBT et BT) ;** **Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes Catégorie 1.**
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) indiquant le montant, l'époque, et le lieu d'exécution.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	*Acte d'engagement (AE)*
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	*Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)*
Mémoire technique	*Mémoire technique comprenant le planning prévisionnel*
Certificat de visite	*Certificat de visite*

Il est porté à l'attention des candidats que dans le cas où la consultation n'est pas ouverte aux variantes, la présence de CGV entraînera l'irrégularité de l'offre.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale
Le Tholonet CS 70064
13182 Aix en Provence cedex 5

Contact : Le Pôle Commande Publique Horaire d'accueil : Du lundi au jeudi (08h00-12h00/14h00-17H00), le vendredi (08H00-12H00/14H00-16H00)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou manuscrite.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 %)	
2. Valeur technique (43 %)	
Méthodologie d'exécution des travaux (20 pts)	Le candidat détaillera le phasage des opérations permettant de réaliser les travaux dans les délais impartis. Le phasage prendra en compte les points suivants : Planning prévisionnel détaillé et réaliste Cohérence avec les contraintes du site Moyens humains mobilisés et phasage des interventions Capacité à respecter les délais contractuels
Qualité des équipements (10 pts)	Le candidat fournira l'intégralité des fiches techniques des équipements proposés permettant de valoriser les points suivants : Niveaux acoustiques des équipements Dispositifs de sécurité liés au fluide R32 (détection de fuites, boîtes SV, alarmes) Fiabilité et durabilité des équipements
Dispositions particulières pour le travail en milieu occupé (8 pts)	Le candidat détaillera les points suivants : Organisation des interventions pour limiter les nuisances (bruit, poussières, coupures, accès) Mesures de protection des occupants et des installations existantes Maintien de la continuité d'activité des locaux Communication avec le maître d'ouvrage

Critère et pondération	Descriptif
Sécurité et protection de la santé (5 pts)	Le candidat détaillera les points suivants : Mesures prévues pour la sécurité des intervenants Identification des risques spécifiques (travaux frigorifiques, électriques, levage, travail en hauteur, etc.) et dispositions prises pour y faire face
3. Performances en matière de protection de l'environnement (7 %)	
Dispositions environnementales : (7 pts)	Le candidat présentera ses dispositions environnementales : Performances énergétiques (SEER, SCOP, EER, COP) (2 points/7) Les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets (2 points/7) Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux (2 points/7) Les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets (1 point/7)

Modalités de calcul des notes :

Pour chaque critère, la note de la meilleure offre sur le critère considéré sera ramenée à la note maximale et servira de référence pour la notation des autres offres par application d'une règle de trois.

Note technique éliminatoire : Toute offre obtenant une note technique strictement inférieure à 22 points sur 43 avant pondération (cf. modalités de calcul des notes dessus) sera considérée comme ne répondant pas aux exigences minimales de qualité définies par l'acheteur et sera écartée de l'analyse et ne sera pas classée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec a minima les 2 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.
Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et

de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretiens, via le profil acheteur, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire sur le site : Aprovall 360**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance décennale	Attestation d'assurance décennale
Attestation RC Pro	Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) en cours de validité.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Travailleurs étrangers	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail, veuillez renseigner l'attestation sur l'honneur à télécharger sur le site Aprovall 360.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- soit un référé précontractuel régi par les articles 2 à 10 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et les Art. 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile.

- soit un référé contractuel régi par les articles 11 à 21 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et les articles 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Judiciaire de Marseille
6 Rue Joseph Autran
13281 Marseille Cedex 06
Téléphone : 04.91.15.50.50
Courriel : tj-marseille@justice.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021